

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MARDI 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 03 mars à 17 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Anne CAVAILLÉ, Julien DAMONTE, Béatrice DELAUNAY, Karine GLAZIOU, Nicole LAJOINIE, Marie-José MARY, Yvette PÉRIOT, Vincent PHILIPPE, Yves PORTEIX.

Procurations : Elyane XENE donne procuration à A-M. BRUNIE

André VALADE donne procuration à M. MESTRES,

Absents : Delphine COVILI, Marie SCHMIDT, Hilali DAROUECHI, Céline FIGUERAS.

Mme Anne-Marie BRUNIE a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

**1) Approbation du compte-rendu du CCAS du 15 septembre 2025**

Mme MESTRES fait lecture du compte-rendu.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve les comptes-rendus du CCAS du 12 novembre 2025.

**2) Repas des Aînés**

Mme MESTRES informe l'assemblée sur cette journée. 280 convives ont été accueillies et réparties entre la salle des fêtes et le club amitié loisirs. Tout s'est bien déroulé et tout le monde a été satisfait.

Les personnes qui n'ont pas pu venir au repas ont reçu un bon d'achat à valoir chez les commerçants de Sorède.

**3) Subventions et aides**

Mme MESTRES informe l'assemblée des demandes d'aides reçues :

- M. WF demande l'aide au permis de conduire. Il a remis un dossier complet.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve la demande.

- M. L. demande un prêt afin de pouvoir régler une amende. Il demande 500€ remboursable à 50€ par mois pendant 10 mois.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve la demande.

- M. G. décédé à l'EPAHD possédait sur son compte bancaire 2 000€. Le montant des obsèques s'élève à 2 400 €. Le CCAS devrait prendre à charge un paiement de 500 € maximum.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve la demande.

- Mme D. est décédée. Son époux est dans une fosse provisoire. La famille souhaite les inhumer ensemble mais la concession n'est pas payée. Une demande d'aide va être déposée par la famille.

**4) Débat d'Orientation Budgétaire**

Une discussion est ouverte sur le document budgétaire. Il est noté une diminution des bons alimentaires. Cette année des services civiques ont été embauchés, des questions sont posées sur leurs salaires. Rien de particulier n'a été relevé.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire du CCAS

### **5) Questions diverses**

- Mme MESTRES informe du suivi de personnes.
- Mme PERIOT évoque le problème d'une personne seule domiciliée à Sorède.

**La Vice-Présidente**

  
**Mireille MESTRES**



**La séance est levée à 18h00**

**La Secrétaire**

  
**Anne-Marie BRUNIE**